

**EDITO**

La situation de l'épidémie de COVID 19 en France a franchi malheureusement une nouvelle étape.

Même ici à Montfaucon, le nombre de cas avérés de tous âges s'avère préoccupant. Souvent asymptomatiques il y a quelques semaines, ces cas apparaissent maintenant symptomatiques chez les jeunes adultes et les personnes âgées. Je vous demande donc **d'être extrêmement vigilants tant dans votre vie personnelle que dans vos activités quelles qu'elles soient. N'hésitez pas à prendre des mesures radicales en cas de suspicion** de cas Covid ou cas contact parmi vos proches ou les membres des associations locales si les activités peuvent reprendre dans quelques semaines...

Pour information, **les tests COVID sont réalisables à Orange** par le laboratoire **PROLAB** sur rendez-vous téléphonique et au parc des expositions par le laboratoire **Bioaxiome d'Avignon** de 8h30 à 14h30 du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h30 le samedi. Le fait de posséder une ordonnance est un plus.

Quel que soit le lieu de dépistage choisi, **pensez à respecter scrupuleusement les gestes barrières en particulier en voiture lors de votre déplacement.**

Je compte sur la vigilance, la rigueur dans l'application des règles de sécurité et le sens civique de chacun pour poursuivre la lutte et freiner la propagation du virus, en particulier dans l'intérêt des plus fragiles. A cet égard, je remercie les particuliers et les associations (par exemple l'APE, le Comité des fêtes ou le club des séniors) qui ont anticipé dès la mi-octobre et ont renoncé à leurs événements. L'équipe municipale et moi-même avons également **annulé diverses manifestations** comme celle qui devait réunir fin octobre les participants au concours de dessin lancé pendant le confinement, de même que l'inauguration du parking en cœur de village.

Ensemble, en unissant nos efforts, nous arriverons à passer ce cap, j'en suis certain.

Olivier ROBELET, Maire de Montfaucon

SOMMAIRE**1 Editorial**

2, 3, 4 L'actu municipale : Zoom sur : Signature du contrat de territoire ; Confinement, personnes vulnérables- **Bloc Notes** ; Homage aux victimes du terrorisme ; Citoyenneté : Conseil municipal des jeunes ; Equipements : la propreté des installations en question ; Environnement : attention à la prolifération des chats Errants ; Retour sur : le rose d'Octobre.

5 Economie : nouveau commerce : l'Epicerie de Montfaucon.

6, 7 Associations : Kifékoï ? Tennis Club
Les Amis de St-Martin de Ribéris- Jardiniers solidaires

8 Ici et Ailleurs : correspondant Midi Libre, Destress Express, Agglo Mobile, MLJ, Pont du Gard, Trisomie 21

ZOOM sur :**Contrat de territoire : Montfaucon bénéficie du Pacte pour les gardois.**

Dès 2016, et pour la durée du mandat, le Département a lancé un plan d'actions pour le Gard, lequel a été conçu comme un pacte proposé aux Gardoises et aux Gardois. Ce plan présente les principes, les objectifs, les actions, les projets et la méthode mis en œuvre afin de procéder à un aménagement cohérent du territoire et à améliorer la vie quotidienne des habitants, notamment à travers la création d'équipements.

Il se traduit concrètement par la signature de contrats de territoire passés entre le Département et les communes ou les EPCI. Ce sont des conventions d'objectifs et de moyens qui engagent les deux signataires sur des actions et projets partagés.



C'est ainsi qu'Olivier Robelet a signé le contrat territorial en présence des conseillers départementaux Nathalie NURY et Philippe PECOUT.

Confinement, personnes vulnérables ou isolées :

Face à la situation sanitaire et au reconfinement, l'ensemble de l'équipe municipale se tient à l'écoute et aux côtés des personnes vulnérables et isolées. Le conseil de municipal se rapproche donc de ces dernières afin de les aider à trouver des solutions à leurs problèmes spécifiques.

A cette fin, n'hésitez pas à vous rapprocher des commerces de proximité montfauconnais ou des pharmacies environnantes.

BLOC- NOTES

Horaires ouverture accueil mairie et agence postale: **du lundi au vendredi de 9h à 13h.**
Ouverture agence postale le **samedi de 9h à 11h30.**

Salles municipales : **fermées**

Médiathèque – prêt de livres : **fermée**

Le dispositif a permis à la commune de créer le parking en cœur de village, rue de la République. Elle a en effet recueilli au titre du contrat territorial, 24 000€ qui viennent s'ajouter à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Aménagement « Cœur de ville »****Acquisition du local**

110 000€ + frais de notaire 2 174,52€

Travaux (TTC)

Architecte – Alexis Peyrouse : 1 680€

Désamiantage – Stop Désamiantage : 16 688,02€

Aménagement parking (démolition, enduits murs, dallage béton coloré) – SARL Salvador : 48 166,38€

Divers (signalisation, bacs fleurs) : 2 794,43€

TOTAL : 183 503,35€

Financements :

DETR : 82 400€ (dont 45 288,84€ versés le 13/10/2020)

Contrat territorial : 24 000€

A NOTER :

Ramassage des encombrants maintenu le 1er mardi du mois

Déchetteries ouvertes.

Numéro astreinte Services Techniques en cas d'urgence : 07.55.59.86.13

La commune de Montfaucon rend hommage aux victimes des actes terroristes



Citoyenneté : création d'un conseil municipal des jeunes.



Afin d'associer les jeunes à la vie de notre village et les sensibiliser à la citoyenneté, nous allons organiser au printemps (autant que possible, selon la situation sanitaire) l'élection d'un conseil municipal des jeunes (1).

Le processus électoral démarrera avec l'inscription des votants volontaires (9 - 17 ans) sur une « liste électorale jeunes volontaires ».

Puis viendra le moment des candidatures et de leur présentation ; et, enfin le scrutin qui devrait se tenir en mars ou en avril 2021. (S'agissant de mineurs, les candidatures seront conditionnées à l'autorisation parentale).

L'inscription sur la liste des votants se fera par un formulaire qui sera prochainement disponible en mairie ainsi qu'en ligne (informations à venir).

Equipements : respect et propreté des installations en question.

La municipalité, comme il lui incombe, fait procéder très régulièrement au nettoyage des bâtiments communaux, jusqu'à 3 fois par semaine dans la salle polyvalente Lou Soulèu.

Dès lors, il est rappelé qu'en retour il incombe à TOUS LES UTILISATEURS de ces locaux de laisser les lieux PROPRES et de nettoyer les salissures qu'ils ont éventuellement occasionnées.

C'est vrai en temps ordinaire, ça l'est plus encore en période de crise sanitaire.

Il a été trop souvent constaté au cours des dernières semaines qu'en particulier les toilettes de la salle

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sera composé de 12 conseillers âgés de 9 à 17 ans, qui seront encadrés par un groupe d'adultes, dont plusieurs élus. Les élections seront organisées par tranche d'âge en respectant la parité filles - garçons.



Ce Conseil Municipal Jeunes, une fois élu, se réunira régulièrement et proposera des animations et des projets, et les « votera » avant de les soumettre officiellement au conseil municipal de Montfaucon. En fonction des projets retenus, un budget pourra être alloué.

D'ici la fin de l'année un calendrier précis, ainsi que le protocole électoral sera réalisé et publié (site internet de la mairie...).

D'ores et déjà, vous pouvez en parler à tous les jeunes de Montfaucon âgés de 9 à 17 ans afin de les sensibiliser à cette action citoyenne.

(1) La création du Conseil Municipal des Jeunes se fait en vertu de la loi du 6 février 1992 qui prévoit que : « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ».

polyvalente sont laissées dans un état de saleté inadmissible.

La municipalité serait au regret de devoir suspendre l'accès à ses locaux mais y serait contrainte si de tels comportements devaient se reproduire lorsque les activités pourront reprendre.



Environnement : chats libres, chats errants... attention à la prolifération.



Adorables, attendrissants, nos petits félins sont les compagnons de nombreux foyers. Mais attention, lorsqu'il s'agit de chats libres ou errants, leur prolifération excessive engendre rapidement de sérieuses conséquences, tant pour l'animal que pour la collectivité.

Or, malgré des campagnes d'information répétées, trop de propriétaires pensent encore qu'un chat peut sans problème être laissé à lui-même dans la nature. Pourtant les chiffres sont parlants : un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans !

Et, selon plusieurs études, le confinement que nous avons connu il y a quelques mois n'a rien arrangé : davantage de chats ont circulé librement, et se sont reproduits. A cet égard, les associations de protection des animaux tirent la sonnette d'alarme car elles ne parviennent plus à faire face à l'accroissement de cette population.

Si la question de la gestion des chats errants est délicate, une solution a fait ses preuves : la stérilisation, seule méthode efficace et éthique pour lutter contre la prolifération des chats errants. Elle stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. Elle évite également la mise à mort des portées non désirées, permet de prolonger l'espérance de vie de l'animal en diminuant les risques de maladies (tumeurs mammaires, cancers...), Mais elle permet aussi de mettre un terme à de nombreuses nuisances. En effet, ainsi que le souligne le Ministère de l'agriculture, « un chat non stérilisé développe rapidement un comportement qui, pour les humains, s'apparente à des désagréments : marquage urinaire, miaulements importants notamment des femelles en période de fécondité. Il faut aussi signaler que l'instinct de prédation d'un chat stérilisé et bien nourri diminue, ce qui est bénéfique pour la faune sauvage, en particulier les oiseaux ».

Pour l'heure, la diminution des reproductions incontrôlées des félins relève de la compétence des maires des communes concernées.

L'article L.211-27 du code rural et de la pêche leur offre en effet la possibilité de faire capturer les chats non identifiés, puis de les relâcher sur le lieu de la capture après avoir fait procéder à leur stérilisation et identification. Ce dispositif définit le statut de « chats libres » qui reconnaît l'existence de ces félins non rattachés à un foyer. Il s'opère au niveau local, en collaboration avec une association de protection animale et un vétérinaire.

Cela signifie donc qu'il faut allouer un budget pour les opérations médicales, et être entouré de bonnes volontés afin d'assurer les convalescences, le nourrissage et le suivi sanitaire.

Avoir la responsabilité d'un chat, cela signifie s'en occuper quotidiennement en lui apportant soins et nourriture, en veillant à son bien-être mais aussi à son impact sur son environnement.

Retour sur : Le rose d'octobre

Tout le mois dernier, chaque soir, les façades et parvis de l'église et de la mairie se sont illuminés de rose, dans le cadre de la campagne de lutte contre le cancer du sein.



La municipalité avait également mis à disposition dans les locaux de la mairie une urne destinée à recueillir des dons pour soutenir la recherche contre la maladie.

A SAVOIR :
Depuis janvier 2020, il vous coûtera 135 euros d'amende si votre chat n'est pas identifié.

Tracer son animal - tatouage et/ou puce électronique-, c'est œuvrer à sa protection. Cela permet d'assurer son suivi sanitaire et de lui donner toutes les chances d'être retrouvé en cas de vol, de fugue ou de capture.